

Déclaration préalable du SNUipp-FSU 34 CAPD du 21 février 2019



Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Tout d'abord, nous espérons que cette déclaration ne tombera pas sous le coup de la loi Blanquer, dont l'article 1 consacre une obligation de réserve qui ne figurait pas jusqu'ici dans la loi. Pour le SNUipp-FSU, cet article revient à museler les enseignants et à les priver de leur liberté d'expression, c'est inacceptable et bien loin de la « confiance » affichée. La FSU a mis en place une pétition nationale à ce sujet : <https://liberte-expression.fsu.fr/>

Les articles 2 à 4 de ce même projet de loi prévoient l'obligation scolaire à 3 ans. Cela entraînera de fait une dégradation du financement de l'école maternelle publique alors que les finances de l'école privée seront abondées. Nous condamnons vivement cette situation !

Plus grave encore, l'article 6 *quater* crée des « établissements publics des savoirs fondamentaux », qui ont vocation à regrouper les écoles et le collège d'un même secteur. Ce regroupement « en marche » forcée se ferait à l'initiative du département et des communes : les enseignants, pourtant principaux concernés, n'auraient pas voix au chapitre puisque le conseil d'école n'est même pas consulté ! Vous-même, M. le DASEN, ne donneriez qu'un avis consultatif d'après ce projet de loi.

Cette mesure est dans la continuité des fusions d'école fortement encouragées, qui suppriment la spécificité des écoles maternelles, à l'inverse des conclusions des assises de la maternelle. Elle n'a aucun intérêt mais beaucoup de conséquences négatives ! La plus visible est évidemment le fait que les actuels directeurs et directrices d'école sont placés sur un siège éjectable... Mais nous ne sommes pas dupes de l'objectif poursuivi : les seuls savoirs fondamentaux enseignés dans ces établissements seront les restrictions budgétaires.

Bref, la profession est vent debout contre ce projet. La mobilisation de l'ensemble des personnels et des partenaires de l'école est à l'ordre du jour du SNUipp-FSU.

Les mesures gadgets annoncées ensuite, comme la mise en place des drapeaux dans les classes, ne sont pas pour rassurer les enseignants quant à la prise en compte effective de leurs problématiques de terrain : effectifs, pouvoir d'achat, non-remplacement, manque de RASED... Les enseignants en ont assez des effets d'annonce, assez de la culpabilisation permanente, assez du manque de considération, assez des injonctions ministérielles tous azimuts. Les exemples de collègues en souffrance se multiplient, du fait de cette pression mais aussi du manque de soutien de l'administration lors des incidents.

D'ailleurs, le Ministre a placé l'évaluation au centre de sa politique : évaluation des enseignants, évaluation des écoles, évaluation des élèves... Seule la politique du Ministre ne sera plus évaluée de manière indépendante avec la suppression du CNEC (il est évidemment plus facile d'être juge et partie). Toutes ces mesures instaurées au motif de la lutte contre l'échec scolaire, cachent en réalité la mise en concurrence des écoles et des personnels. Cette politique de l'évaluation à tous les étages a eu des retombées négatives partout où elle a été testée, notamment aux États-Unis. Nous rejetons cette idéologie.

Les évaluations nationales CP-CE1 font partie de cette logique délétère. Malgré le rejet massif par les personnels et l'interpellation unitaire des syndicats, rien ou presque n'a changé dans cette seconde vague ciblée sur les CP. C'est pourquoi plusieurs organisations syndicales, dont le SNUipp-FSU, se sont positionnées contre ces évaluations, aux côtés des enseignants. Comme nous vous l'avons écrit, nous dénonçons les pressions exercées et les injonctions qui mettent tout le monde en difficulté et ne sont pas « au plus grand bénéfice des élèves ».

Toujours dans le cadre du non dialogue social, nous arrive cette année l'opération « ce bel algorithme qui te veut du bien », avec la nouvelle circulaire du mouvement... Nous contestons l'uniformisation nationale du mouvement, imposée à marche forcée par le ministère, avec un nouveau logiciel inconnu et le bouleversement du barème. Nous redoutons les dysfonctionnements de mise en place, nous vous alertons sur les difficultés et les souffrances que subiraient nos collègues. Nous réaffirmons enfin notre attachement à la prépondérance de l'AGS, garante de l'équité entre les personnels et de la transparence des affectations.

La DGRH a répondu lundi à une délégation intersyndicale, elle a rappelé que les nouvelles règles ne devaient pas aboutir à un détricotage systématique des règles actuelles et que l'AGS fait bien partie des priorités dans le cadre du critère « expérience et parcours professionnel ». Le SNUipp-FSU sera attentif aux transformations opérées dans le cadre du mouvement et combattrait toutes les régressions.

Venons-en au sujet qui sera traité lors de cette CAPD : les promotions. Nous rappelons que nous revendiquons une carrière cylindrique, déconnectée de l'évaluation professionnelle. Le système actuel relève de l'idéologie du mérite tel que le définit l'employeur. Là aussi, nous défendons la place de l'AGS dans le barème.

Nous vous avons déjà alerté sur le mal vécu de certains rendez-vous de carrière. Mais même quand ces rendez-vous se passent bien, des collègues constatent parfois un décalage entre l'entretien oral et le retour écrit de ces RDV de carrière.

Par ailleurs, cette appréciation est lourde de sens pour nos collègues, c'est toute leur implication professionnelle qui est ainsi jugée... ou déjugée ! Nous nous interrogeons donc sur la concordance miraculeuse entre le nombre d'avis « excellent » et le nombre de promotions accélérées... Cela prouve bien que le « mérite » est un leurre, car le quota de 30 % est une contrainte purement administrative et budgétaire.

Pour conclure, nous vous rappelons que la légitimité des délégués du personnels a été renforcée par la hausse importante de la participation aux élections professionnelles (6 points de plus qu'en 2014 dans l'Hérault) et que le poids du SNUipp-FSU a lui aussi été renforcé avec une progression importante. Nous sommes donc tout à fait dans notre rôle lorsque nous alertons sur divers sujets.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU sont au quotidien dans les écoles, donc bien au contact des difficultés du terrain. Nos revendications vont toujours dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'école publique. Même si nos points de vue et nos priorités peuvent diverger, nous devons pouvoir nous écouter sereinement les uns et les autres, faute parfois de nous entendre.

Quand ce dialogue ne peut s'exercer de manière satisfaisante, nous sommes contraints de réagir autrement. C'est notamment ce que nous avons fait pour la circulaire autorisation d'absence, qui restreint les droits des personnels de manière inacceptable : nos instances nationales ont donc alerté le ministère, de plus une avocate saisie par le SNUipp-FSU 34 et SUD Éducation 34 a déposé un recours au Tribunal Administratif.